



ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S

2010-2011 – Séance no 3 – 18 janvier 2011

RÉSOLUTION

Projet de Loi 10709 sur les mesures de consolidation de la CIA

Réunis lors de l'Assemblée des Délégué-e-s de la SPG du 18 janvier 2011, les membres présents appellent leurs délégué-e-s auprès de la CIA à **refuser fermement la version modifiée du PL 10709**, qui impose une modification de la répartition de la cotisation entre le Conseil d'Etat, employeur, et le personnel, cela au détriment de ce dernier.

Persuadé-e-s que des mesures de consolidation s'imposent néanmoins pour leur caisse de pension, les **délégué-e-s confirment le vote de leurs représentant-e-s** qui avaient, lors de l'Assemblée des Délégué-e-s de la CIA du 26 août 2010, accepté la première version du PL 10709 proposée par le Conseil d'Etat et qui respectait la répartition 2/3-1/3 de la cotisation.

En conséquence, la présente assemblée demande à ses délégué-e-s à la CIA de voter NON au projet de loi qui leur sera présenté lors de l'AD/CIA du 9 février 2011.

Résolution adoptée à l'unanimité